



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024**

N°17/Culture

**Autorisation de signature - Convention d'objectifs 2023-2024 avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France - 'Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel' au sein du réseau des numixs labs**

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Rosa MACEIRA

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

**Absent** :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier de candidature a été déposé par la commune dans le cadre de l'appel à projet « Déploiement du réseau des numixs labs, points relais de la Station numixs » initialement intitulé « Lancement du réseau des numixs labs, points relais de la Station numixs » lancé par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) pour soutenir financièrement le projet « Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel » au sein du réseau des numixs labs.

M. le Maire précise que les « numixs labs » sont des points relais de la Maison du numérique, baptisée Station numixs tiers-lieux hybrides permettant le maillage du territoire et l'offre additionnelle des services numériques.

M. le Maire précise que la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France souhaite créer un écosystème et un réseau de structures engagées pour le développement économique et numérique du territoire. Pour cela, la CARPF a lancé en 2022 son appel à projet afin de

soutenir et renforcer les initiatives nouvelles ou existantes permettant de déployer les outils et services numériques innovants sur le territoire sous la bannière des numixs labs, au profit des habitants de Roissy Pays de France.

Après analyse des 12 candidatures éligibles, 4 dossiers ont retenu l'attention du jury de sélection le 22 septembre 2022 dont celui de la commune de Villiers-le-Bel. Le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération du 24 novembre 2022, l'adoption du montant des aides financières accordées à ces 4 structures lauréates et délibéré le 9 février 2023 pour approuver le fonds de concours.

M. le Maire rappelle les objectifs du « Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel » présentés dans le dossier de candidature :

- Développer une utilisation créative des outils numériques qui démocratise la fabrication et donc de nouvelles formes d'artisanat.
- Offrir une accessibilité aux enfants dès l'âge de 7 ans.
- Lutter contre la fracture numérique, l'illectronisme et pour l'inclusion numérique.
- Aider à la réalisation de projet d'orientation, de professionnalisation, de création artistique, etc.
- Proposer un accompagnement à la transition numérique.

M. le Maire précise que la précédente convention est arrivée à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2023, les actions ayant débuté en janvier 2024, une prorogation de la précédente convention est proposée afin de permettre à la ville de finaliser le projet. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France avait décidé de soutenir financièrement le projet intitulé « Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel » et avait proposé une convention annuelle d'objectifs, dotée d'une participation financière de 43 700 euros.

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée de 4 mois et prend effet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer, avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, la convention d'objectifs 2023-2024 pour le projet intitulé « Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel »

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°22.129 du 23 juin 2022 portant approbation de l'appel à projet « Lancement du réseau des numixs labs, points relais de la Station numixs » de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°22.249 du 24 novembre 2022 portant autorisation de demande de subventions et adoption du montant des aides financières accordées aux structures suite à l'appel à projet « Lancement du réseau des numixs labs » lancé par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, au titre de l'année 2022,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°23.016 du 9 février 2023 portant attribution d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Bel en tant que lauréat de l'appel à projets « Lancement du réseau des numixs labs » lancé par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, au titre de l'année 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023 relative au fonds de concours dans le cadre de l'appel à projet « Lancement du réseau des numixs labs, point relais de la Station numixs » - Convention d'objectifs 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la ville du 6 mai 2024,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs 2023-2024 pour le projet intitulé « Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel » annexée à la présente délibération ainsi que tous documents afférents pour le projet « Minilab de la Micro-Folie de Villiers-le-Bel » déposé dans le cadre de l'appel à projet « Lancement du réseau des numixs labs, points relais de la Station numixs » de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



The official seal of the Municipality of Villiers-le-Bel is circular, featuring a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL' and 'Val d'Oise' at the bottom.

Publication le : **1-3 JUN 2024**  
Transmission en Sous-préfecture le : **1-3 JUN 2024**